



# COMMUNE DE BASSE-VENDLINE

## Bulletin d'information N° 7

avril 2025

Une Assemblée communale extraordinaire se déroulera le

**mardi 13 mai 2025, à 20.00 heures,  
à la salle communale de Bonfol**

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter une participation financière de CHF 13'000.00 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy « EDP SA », sous réserve de sa constitution ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
3. Prendre connaissance et approuver les directives de vente concernant le lotissement « La Côtatte » de la Commune mixte de Basse-Vendligne.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la Commune mixte de Basse-Vendligne.
5. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par Madame Isabel Martin Osete.
6. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet [www.basse-vendligne.ch](http://www.basse-vendligne.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'Assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous le point 4 est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal et sur le site internet [www.basse-vendligne.ch](http://www.basse-vendligne.ch) où il peut être consulté.

Bonfol, le 11 avril 2025

Le Conseil communal

---